



Pour le 11 mai, la FEETS-FO revendique que la priorité soit donnée aux salariés et leur santé !

A l'approche du 11 mai et suite aux dernières annonces de l'exécutif, le secrétariat de la FEETS-FO constate que la priorité est de nouveau donnée à la marche au profit et non pas à la préservation de la santé des salariés.

Or, les salariés seront les premiers exposés :

- en étant plus exposés au virus lors des déplacements vers leur lieu de travail et au travail,
- au chômage partiel en subissant donc une perte de rémunération,
- en subissant les affres d'un télétravail souvent imposé, accompagnés pour certains de congés forcés.

Pour les salariés les plus exposés, il est regrettable de constater que certains employeurs s'activent à ne pas répondre à leur obligation de protection en se réfugiant derrière des fiches pratiques du ministère du travail qui restent sans portée juridique. Voire, bien au-delà pour les lobbies patronaux qui investiguent pour la mise en place de lois d'amnisties, conscients de leurs manquements déjà commis.

En parallèle, de nombreux travailleurs triment à trouver des masques, à des prix d'ailleurs exorbitants, pour se protéger dans les transports pour rejoindre leur travail.

Pour les salariés en chômage partiel qui subissent d'ores-et-déjà des pertes salariales, cela risque de s'accentuer davantage avec les annonces d'une révision à la baisse de la contribution de l'Etat à partir du mois de juin. Or, au-delà des secteurs économiques fragilisés, le chômage partiel est également prévu comme outil permettant la mise en quarantaine, l'isolement pour les personnes fragiles et la garde d'enfants.

Enfin, les salariés placés en télétravail ne sont pas non plus des privilégiés car ils subissent des conditions de travail dégradées, dans des logements parfois exigus, contraignant au-delà d'eux-mêmes leur entourage, au point d'altérer les liens familiaux. Ainsi, le télétravail imposé peut générer de la souffrance au travail. Cette forme de travail, réalisée au bénéfice des employeurs, se fait sans contrepartie faute d'être encadrée et compensée.

Dès le début de la pandémie, le gouvernement a dévoilé ses priorités en refusant de reconnaître le COVID-19 comme maladie professionnelle pour l'ensemble des salariés exposés au plus fort de l'épidémie et en réduisant les garanties des salariés à travers des ordonnances sur le code du travail.

A la veille de cette nouvelle étape, le secrétariat de la FEETS-FO dénonce le fait que ce sont les mêmes orientations qui guident le gouvernement avec, en plus, de nouvelles attaques inscrites dans la Loi sur le

code du Travail (assouplissement du recours au CDD) et la déresponsabilisation des employeurs, au risque de limiter les mesures de précautions et de favoriser la propagation du virus.

Pour la FEETS-FO, la santé des travailleurs doit demeurer la seule priorité.

L'incurie des pouvoirs publics, qui a menée au confinement, est à redouter dans le cadre du déconfinement.

A ce titre, la FEETS-FO appelle ses syndicats à tout mettre en œuvre au sein des entreprises, des établissements et des administrations pour le respect des mesures réglementaires de protection y compris par la grève et le droit de retrait afin de préserver la santé des travailleurs.

*Le Secrétariat Fédéral de la FEETS-FO
Le 9 mai 2020*